



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Délibération n°2026-03 : Versement d'une subvention exceptionnelle aux Jardins de Cocagne

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS, Dominique DUMAS		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY, Lina LEMARIE donne pouvoir à M. NAWROCKI		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO, Dominique DUMAS		
Secrétaire :	Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité, pour le Jardin de Cocagne de Limon, de changer les bâches plastiques de la serre qui sont endommagées, et qui représentent un risque pour les personnes qui travaillent en dessous,

Considérant que le coût total de cette opération s'élève à 60 000 € et que le Jardin de Cocagne de Limon a sollicité une subvention auprès du programme LEADER de 30 000 €, mais que pour cela, il doit justifier d'autres cofinancements,

Considérant la demande de subvention effectuée auprès de la Commune de Vauhallan s'élevant à 2 500 €

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : décider de verser une subvention s'élevant à 2 500 € au Jardin de Cocagne de Limon.

Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Approuvé de réception par le Maire de Vauhallan
Date de réception : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026